



PRÉFET DE LA SOMME

**Intervention
de Monsieur Jean-Charles GERAY
Secrétaire général,**

**à l'occasion de la présentation des maisons
de services au public d'Amiens**

à Amiens (ATRIUM)

le 08 février 2017 à 9 h 00

Seul le prononcé fait foi

Madame le maire et vice présidente du
Conseil régional Hauts de France,

Mesdames et Monsieur les Directeurs des
agences Pôle Emploi d'Amiens,

Madame la Sous-directrice de la Caisse
Primaire d'Assurance Maladie de la Somme,

Madame la Directrice adjointe de la Caisse
d'Allocation Familiale de la Somme,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un très grand plaisir que je participe à vos côtés, en ma qualité de sous-préfet de l'arrondissement d'Amiens, représentant du Préfet DE MESTER, au lancement des 3 maisons de services au public d'Amiens.

En effet, je crois pouvoir soutenir que c'est moi qui ai planté la première graine de ce dispositif à l'occasion de la réunion du comité opérationnel de suivi du contrat de ville d'Amiens (13 octobre 2015) que je copréside avec Hubert Delarue.

Il me donne en effet l'opportunité de présenter à la fois ce dispositif renouvelé et le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

C'est la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) qui a créé la maison de services au public dont la vocation est de délivrer, en un

lieu unique, une offre de proximité et de qualité à tous les usagers

Le comité interministériel aux ruralités du 15 mars 2015 à Laon avait fixé à 1000 le nombre de maisons de services au public ouvertes à fin 2016. Cet objectif a été dépassé avec l'ouverture de 1100 maisons de services au public, ce dont je me félicite.

Dans notre département, cet objectif s'est décliné par la mise en service de 12 maisons de services au public, dont 9 dans des bureaux de Poste. 2 nouvelles labellisations sont prévues en 2017, sans compter d'autres projets qui seront proposés à moyen terme par la Poste et les collectivités.

Dans la maison de services au public, que l'État aide financièrement au titre de la DETR pour l'investissement et au titre du FNADT pour le fonctionnement, l'agent d'accueil fournit une gamme de services répondant, au plus près, aux besoins des usagers qui, selon une enquête de satisfaction

réalisée en novembre 2016 au niveau national, demandent à :

- être accompagnés dans leurs démarches ou aidés pour constituer un dossier (40%),
- obtenir des renseignements (33%),
- utiliser les outils informatique en libre accès (27%),
- être accompagnés dans la réalisation d'une démarche en ligne (24 %).

Au-delà de ce socle initial, cqui ne peut fonctionner que grâce à l'implication des opérateurs nationaux (Pôle emploi, l'assurance maladie (CNAM), l'assurance retraite (CNAV, CARSAT), GRDF, La Poste), chaque maison de services au public **peut construire sa propre « offre de services » au regard des besoins du territoire et de ses habitants.**

Les 1100 maisons de services au public d'ores et déjà ouvertes proposent, par exemple, une palette de services variée pour y répondre : premier accueil pour les questions médico-sociales, accès facilité au droit, collaboration avec les médiathèques. Et je ne vois que des avantages, madame le Maire, à ce que les 3 maisons de services au public d'Amiens s'engagent dans cette voie.

J'en viens maintenant **au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public** en cours d'élaboration entre l'Etat et le conseil départemental, ainsi que les collectivités locales.

Ce schéma doit définir pour 6 ans un programme d'actions pour conforter l'offre de services dans les zones en déficit d'accessibilité et développer les mutualisations des services sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, le Conseil départemental et l'Etat ont décidé de mener une enquête non seulement sur les besoins, mais aussi sur les usages des samariens. Et, madame le Maire, je ne vois que des avantages à ce que les participants de la journée des acteurs du social que vous avez organisée le 31 janvier dernier et les 3 maisons de services au public d'Amiens se positionnent en relais de cette enquête.

Le développement des maisons de services au public sera l'un des volets du programme d'actions du schéma qui sera enrichi par des propositions résultant de rencontres avec des publics fragiles et par des ateliers avec les élus dans les territoires.

Le Préfet compte sur votre appui pour faire de cette démarche une réussite, de sorte qu'il arrête le schéma d'ici le 31 décembre prochain.

Je vous remercie de votre attention.